

1^{er} AVENANT AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DU 11 JANVIER 2018.

Entre les soussignés :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES JARDINS D'ARCADIE BORDEAUX

Sis, 70 rue Turenne - 33000 BORDEAUX

Inscrit à l'URSSAF de GIRONDE sous le n° 727000000600277285

N° SIRET 309343242 00017 Code APE 8110Z

Représenté par Aquitaine Océan, agissant en qualité de Syndic du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES JARDINS D'ARCADIE BORDEAUX

et dont le représentant légal est Monsieur Philippe KUZMAN

Dénommé ci-après l'Employeur

D'une part,

et

Madame Ghislaine JEZEQUEL

Demeurant 24 Rue du Loret 33150 CENON

Numéro de sécurité sociale 2 58 09 18 197 426 80

Née 18 Septembre 1958 à Saint Amand Montrond (Cher - France) de nationalité Française

PREAMBULE

Madame Ghislaine JEZEQUEL a été embauchée en contrat à durée indéterminée le 11 janvier 2018.

Le présent avenant a pour objet de modifier ainsi les articles II et IV du contrat de travail initial à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE II - FONCTIONS

Madame Ghislaine JEZEQUEL occupera les fonctions de Responsable des Ressources Humaines et Service Accueil – Catégorie d'emploi : Cadre

Pour l'exercice de son activité Madame Ghislaine JEZEQUEL sera placée sous l'autorité du Syndic et du Directeur ou de toute autre personne qui pourrait leur être substituée.

ARTICLE IV – REMUNERATION

Madame Ghislaine JEZEQUEL percevra une rémunération annuelle brute de 48 000 € (quarante huit mille) euros. Celle-ci correspond à un salaire brut mensuel de 3 692.31 € (trois mille six cent quatre-vingt douze euros et trente un centimes) pour 151.67 heures de travail. - auquel s'ajoute une gratification équivalente à un 13^{ème} mois versé pour partie en juin et le solde en novembre.

h

Les autres articles du contrat initial demeurent inchangés.

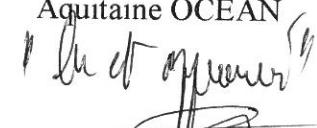
**Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés dont un pour chaque partie.
A Bordeaux, 1^{er} janvier 2019**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, Bon pour accord »

Ghyslaine JEZEQUEL



Philippe KUZMAN,
Aquitaine OCEAN


Lu et approuvé

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

Entre les soussignés :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES JARDINS D'ARCADIE BORDEAUX

Sis, 70 rue Turenne - 33000 BORDEAUX

Inscrit à l'URSSAF de GIRONDE sous le n° 727000000600277285

N° SIRET 309343242 00017 Code APE 8110Z

Représenté par Aquitaine Océan, agissant en qualité de Syndic du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LES JARDINS D'ARCADIE BORDEAUX

et dont le représentant légal est Monsieur Philippe KUZMAN

Dénommé ci-après l'Employeur

D'une part,

et

Madame Ghislaine JEZEQUEL

Demeurant 24 Rue du Loret 33150 CENON

Numéro de sécurité sociale 2 58 09 18 197 426 80

Née 18 Septembre 1958 à Saint Amand Montrond (Cher - France) de nationalité Française

ARTICLE I - ENGAGEMENT

L'employeur engage **Madame Ghislaine JEZEQUEL** pour une durée indéterminée à compter du 11 Janvier 2018,

Cette collaboration est régie par le règlement intérieur, le droit du travail, les dispositions internes et le règlement intérieur dont Madame Ghislaine JEZEQUEL déclare avoir pris connaissance.

La déclaration préalable à l'embauche a été effectuée à l'URSSAF de Bordeaux le 10/01/2018.

ARTICLE II - FONCTIONS

Madame Ghislaine JEZEQUEL occupera les fonctions d'Assistante Ressources Humaines – Catégorie d'emploi : Agent de maîtrise.

Pour l'exercice de son activité **Madame Ghislaine JEZEQUEL** sera placée sous l'autorité du Syndicat et du Directeur ou de toute autre personne qui pourrait leur être substituée.

ARTICLE III - PERIODE D'ESSAI

L'engagement de Madame Ghislaine JEZEQUEL ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 3 mois soit du 11 janvier 2018 au 10 avril 2018. En cas de suspension du contrat de travail au cours de la période d'essai celle-ci sera prolongée d'une durée égale à celle de la suspension.

Durant cette période d'essai chaque partie pourra y mettre fin sans indemnité, sous réserve des délais de prévenance légaux.

ARTICLE IX – PROTECTION SOCIALE

Madame Ghislaine JEZEQUEL sera affiliée, pour la retraite et la prévoyance, aux organismes suivants :

Pour la retraite et la prévoyance

AG2R 37 Boulevard BRUNE 75014 PARIS

Pour la complémentaire santé

EO

ARTICLE X DISPOSITIONS DIVERSES

Madame Ghislaine JEZEQUEL s'engage à informer l'entreprise de tout changement qui interviendrait dans sa situation personnelle.

Elle devra se rendre à toutes les visites médicales du travail obligatoires auxquelles elle sera convoquée.

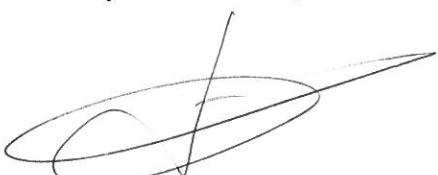
**Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés dont un pour chaque partie.
A Bordeaux, 1^{er} janvier 2018**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite

« Lu et approuvé, Bon pour accord »

*Lu et A approuvé Bon pour
accord*

Ghislaine JEZEQUEL



Philippe KUZMAN,
Aquitaine OCEAN

Lu et approuvé Bon pour accord